



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chercheurs

Question écrite n° 23683

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le nécessaire soutien à apporter aux étudiants chercheurs. A ce propos, il aimerait connaître les principales mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de limiter au maximum un risque de « fuite des cerveaux » et encourager davantage nos étudiants les plus brillants à poursuivre leurs travaux de recherche et, le cas échéant, leur carrière universitaire au sein des établissements de l'Hexagone.

Texte de la réponse

D'après le travail réalisé par le bureau du CNRS à Washington et la mission scientifique et technologique de l'ambassade de France en mai 2001, les effectifs des Français ayant obtenu leur doctorat en France et venus faire un « post-doctorat » aux États-Unis sont estimés à 2000 ; ils ne semblent pas avoir un comportement très différent des 6 900 étudiants français recensés dans les universités américaines. Leur nombre croît de 2 % l'an ce qui témoigne de la vitalité des échanges, mais la très grande majorité d'entre eux souhaitent revenir en France. L'absence d'instruments de suivi précis du devenir de cette population de 2000 post-doctorants rend difficile une évaluation précise du taux de retour. Des éléments d'information partiels tendent à montrer cependant qu'il est supérieur aux 25 % souvent mentionnés. Cependant, conscient de la nécessité de maintenir une forte attractivité de notre territoire pour les jeunes diplômés, le Gouvernement a arrêté plusieurs mesures destinées à aider le retour des post-doctorants : l'amélioration de l'accès aux informations sur les offres d'emplois par l'intermédiaire d'internet, pour exprimer leur candidature à un emploi public : c'est le cas des concours de recrutement dans les organismes de recherche ou la mise en ligne d'une application des nouvelles technologies au recrutement des enseignants du supérieur : « ANTARES » en vue de l'inscription aux listes de qualification ; le serveur de l'association Bernard Grégory (ABG) propose aussi en ligne des offres d'emplois qui lui sont confiées par des entreprises, des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur souhaitant recruter notamment des candidats de niveau post-doctorat ; le forum « USA » organisé par la mission scientifique et technique de l'ambassade de France aux États-Unis qui est destiné à mettre en relation la population des post-doctorants avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur ; le développement des aides spécifiques aux jeunes recrutés grâce à l'ACI « jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » du fonds national de la science ou le programme Avenir destiné au soutien des jeunes chercheurs titularisés et des post-doctorants, lancé par l'INSERM pour favoriser leur insertion au meilleur niveau de la recherche au début de leur carrière scientifique ; des mesures de soutien, en 2003, à l'emploi scientifique avec, dans le secteur public, la création de 420 emplois de professeurs et maîtres de conférences et la mise en place de 400 nouvelles possibilités de contrats post-doctoraux d'une durée de 18 mois au plus dans les établissements de recherche, mais aussi dans le secteur privé avec la poursuite du dispositif d'aide au recrutement de post-doctorants par les PME. Le Gouvernement est donc attentif à promouvoir une politique favorisant le retour des post-doctorants pour enrichir les viviers de recrutement, afin de faire face aux départs en retraite des chercheurs et d'enseignants chercheurs. Il souhaite aussi rendre plus attractif notre pays au plan international pour augmenter la venue de post-doctorants étrangers dans nos laboratoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23683

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2003, page 6441

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8264